

DOSSIER Budget 2016



Eliane BERNES
Adjointe aux Finances

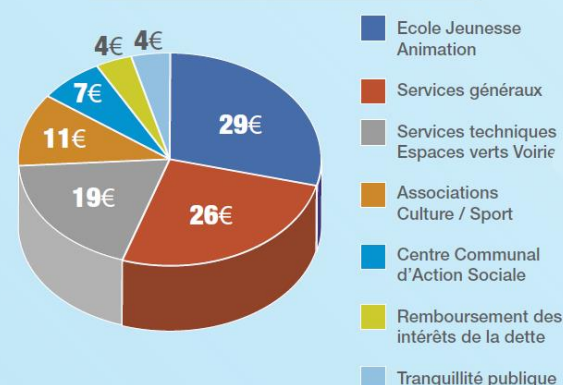
Une volonté : pas d'augmentation des impôts communaux

Le 8 avril dernier, le budget de l'année civile 2016 de la ville du Passage d'Agen a été voté par le Conseil Municipal, avec 20 voix pour et 7 abstentions. Son montant total s'élève à 14 126 287 €.

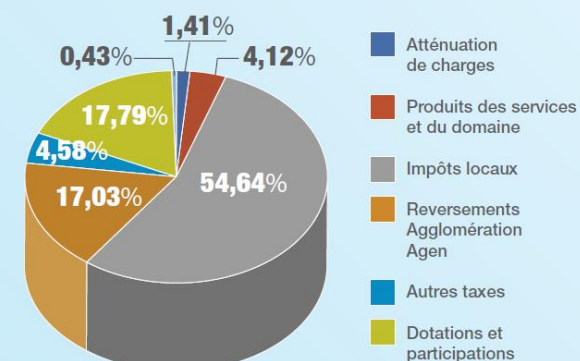
Le budget est un acte de prévision qui détermine chaque année l'ensemble des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser. C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le Maire engage les dépenses votées. Il est composé de deux parties. Chacune d'elle doit être votée en équilibre, les recettes égalant les dépenses :

- La section de fonctionnement, d'un montant de 10 329 760 €, regroupe toutes les dépenses et recettes, revenant chaque année, qui sont nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Dépenses de fonctionnement sur 100 €



Répartition des recettes de fonctionnement



- La section d'investissement présente les dépenses et les recettes ponctuelles qui permettent de préserver (maintenance des bâtiments, de la voirie...) ou d'accroître (travaux nouveaux) de façon durable la valeur du patrimoine communal.

Répartition des dépenses d'investissement



Les grandes orientations du budget 2016

Une gestion très rigoureuse des finances en 2015, confirmée par le cabinet KPMG, a permis de baisser de 4,7 % les dépenses à caractère général (après une première baisse de 7 % en 2014) sans remise en cause du service public. Dans le contexte contraint de la baisse des dotations de l'Etat (baisse supplémentaire de 203 000 € en 2016), la Municipalité a tracé 3 grandes orientations :

- 1 maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- 2 réaliser des investissements de proximité sans recourir à l'emprunt,
- 3 ne pas augmenter les impôts des ménages (maintien des taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de celle sur le foncier non bâti).

1

Maîtriser les dépenses de fonctionnement

2

Pas d'augmentation d'impôts

3

Réaliser des investissements de proximité

Fiscalité

	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	11,19%	11,19%	11,19%
Taxe sur le foncier bâti	26,15%	26,15%	26,15%
Taxe sur le foncier non bâti	105,29%	105,29%	105,29%

Une priorité : les investissements de proximité

Enfance : transformation en self de la cantine du groupe scolaire Ferdinand Buisson et étude d'un self à l'école E. Lacour pour 2017.

Cette année 2016 verra la création, à l'école Ferdinand Buisson, du premier des trois self-services scolaires : cet équipement permettra à nos enfants de déjeuner dans des conditions de calme et de confort sans comparaison avec la situation actuelle.



Environnement : aménagement d'un mail* paysager, piétonnier et cyclable.

La première tranche du mail piétonnier et cyclable sera également réalisée : cette promenade arborée et aménagée permettra, à terme, de relier en toute sécurité la route de Nérac (rue Charles Baudelaire) au collège Théophile de Viau. Grâce aux compétences des agents des services Techniques et des Espaces verts, elle constituera un équipement écologique de qualité mis à la disposition de l'ensemble des Passageois.

*mail : promenade publique.



Sécurité et Tranquillité publiques : travaux de sécurisation routière sur la voirie (implantation d'équipements destinés à réduire la vitesse).

Dans le cadre du schéma local de tranquillité publique, création de la voie urbaine de liaison Jean Jaurès/Jean Giono permettant de désenclaver la cité de Tounis. Cette voie nouvelle assurera la liaison de la cité de Tounis – qui cessera enfin d'être un « cul-de-sac » – avec le reste du quartier et ses commerces.



Cadre de vie : maintenance et entretien du patrimoine bâti.

Conformément aux demandes formulées lors des réunions de quartiers, une part significative des crédits d'investissement sera consacrée à l'entretien et à la maintenance de la voirie et des bâtiments communaux.

